

pris cette mesure de manière à favoriser le pays auquel nous devons une si forte dette de reconnaissance, et à ne pas bénéficier aux pays qui ne se sont pas montrés favorables à notre égard. Dans tous les cas, les honorables messieurs qui composent l'opposition ne devraient pas trouver à redire contre cette manière de voir.

L'honorable M. BOULTON: Ils ne le font pas. Ils doivent être de votre côté.

L'honorable M. POWER: Je m'accorde dans une très large mesure, théoriquement parlant, avec l'honorable sénateur de la rivière Shell, mais je comprends qu'il serait impossible dans un pays comme celui-ci, où pendant tant d'années nous avons été soumis à un régime ayant pour base un tarif aussi élevé, et où tant d'intérêts ont grandi à l'ombre de ce système douanier, qu'il serait, dis-je, presque impraticable d'adopter ici une mesure semblable, par exemple, à celle mise en pratique dans la Nouvelle Galles du Sud.

Dans la Nouvelle Galles du Sud le tarif n'était pas aussi élevé ou à peu près que celui que nous avons au Canada. Il n'avait été en opération que pendant quelques années seulement, et la perturbation causée dans ce pays par le retour au libre-échange n'était rien comparée à l'état de choses qui se serait produit ici si nous avions entrepris de faire immédiatement ce qui a été accompli dans la Nouvelle-Galles du Sud.

Il n'est pas nécessaire que je produise d'autres preuves, mais il est peut-être aussi bon que je fasse allusion à un énoncé qui a été mis de l'avant, bien que l'on n'ait pas donné de preuves à l'appui, à savoir que certaines propositions furent soumises au Premier ministre du Canada par M. Chamberlain. Ces documents officiels qui renforcent tout ce que nous pouvons avoir sur ce sujet ne contiennent aucune donnée établissant qu'une offre quelconque ait été faite. Je trouve néanmoins dans le *Globe* de Toronto, à la date du 13 novembre dernier, un avancé qui, je le présume, est au moins aussi digne de foi que les énoncés faits par les honorables messieurs de l'opposition, à l'effet que M. Chamberlain soumit une proposition demandant qu'il y eut un régime complet de libre-échange entre la Grande-Bretagne et ses colonies, à la condition que la première préleva un léger impôt de douane sur les marchandises ve-

nant des pays étrangers, et il y est dit que sir Wilfrid Laurier, parlant au nom du Canada, répondit qu'il ne pouvait pas accepter une telle offre, que le Gouvernement canadien avait déjà pris des mesures pour abaisser les impôts sur les marchandises anglaises dans la proportion de vingt cinq pour cent, et que, comme l'ensemble du système financier du Canada ainsi que les intérêts industriels de ce pays reposaient sur les droits de douane, nous ne pouvions pas accueillir une proposition tendant à les faire disparaître *in toto*.

Dans son discours, l'honorable sénateur a exposé la théorie de quelques saines doctrines relativement au libre-échange, et j'ai pris la liberté de manifester mon approbation de ses opinions en disant: "Écoutez, écoutez."

Apparemment l'honorable sénateur crut que mon interruption était ironique. Je désire lui assurer qu'elle ne l'était pas, et j'espère que le jour arrivera, et de notre vivant, où nous aurons un tarif de revenu, sinon le libre-échange, tel qu'il est pratiqué en Angleterre. Quant au tarif, l'honorable sénateur a dit,—et la chose m'a quelque peu surprise,—que l'impôt sur le fer avait été diminué et la prime augmentée, et que cela avait empiré la situation. Cela me surprend beaucoup. Envisageant l'état des choses au point de vue de l'honorable sénateur, je ne saurais partager cet avis. L'objection à l'impôt c'est qu'il oblige tous ceux qui emploient du fer en saumon de payer plus pour cet article qu'ils consomment, tandis que la prime est acquittée au moyen de fonds puisés directement dans le Trésor, ce qui bénéficie aux fabricants de fer en gueuse sans augmenter le fardeau qui pèse sur les consommateurs de cette marchandise. Pour ma part, je préfère la prime à l'impôt. Je la préfère aussi pour la raison suivante: c'est que la prime de sa nature se signale davantage à l'attention du public en général, et par conséquent est moins susceptible d'être maintenue que l'impôt.

L'honorable M. BOULTON: L'objection que j'ai soulevée ne se rapportait pas à l'augmentation de la prime, mais au fait qu'on l'accordait pour la production du fer fabriqué avec du minerai importé.

L'honorable M. POWER: Le but de l'impôt et celui de la prime sont identiques. L'objet dans les deux cas est d'en-